

MAIRIE
DE
ST PHILBERT DE BOUAINÉ

DEC005CSPB240301

**DÉCISION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DU LOT 07
"METALLERIE – SERRURERIE" ET DU LOT 11 "PLAFONDS SUSPENDUS" DU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE PETITE CRÈCHE**

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et R. 2131-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12, R. 2185-1, R. 2185-2 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°DEL097CSPB211214 du 14 décembre 2021, approuvant notamment le programme et autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,

Vu la délibération n°DEL030CSPB220530 du 30 mai 2022, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°DEL014CSPB230220 du 20 février 2023, approuvant notamment l'APD et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 100 000,00 € HT et autorisant le lancement de la phase DCE,

Vu la délibération n°DEL079CSPB231016 du 16 octobre 2023, attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 1 à 6 et 8 à 17,

Vu la délibération n°DEL080CSPB231016 du 16 octobre 2023, déclarant sans suite la procédure de consultation relative au lot 07 "Métallerie – Serrurerie", autorisant Monsieur le Maire à relancer une consultation pour l'attribution de ce lot et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions et signer tous actes dans le cadre de cette consultation, y compris l'attribution, la signature et la notification du marché dans une limite de 100 000,00 € HT,

Vu la délibération n°DEL098CSPB231213 du 13 décembre 2023, retirant partiellement la délibération n°DEL079CSPB231016 en ce qui concerne l'attribution du lot 11 "Plafonds suspendus" déclarant sans suite la procédure de consultation relative à ce lot, autorisant Monsieur le Maire à relancer une consultation pour l'attribution de ce lot et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions et signer tous actes dans le cadre de cette consultation, y compris l'attribution, la signature et la notification du marché dans une limite de 40 000,00 € HT,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que suite à l'infructuosité du lot 07 "Métallerie – Serrurerie" relevée à la suite d'une première consultation lancée en procédure adaptée, le Conseil Municipal du 16 octobre 2023 a déclaré sans suite la consultation relative à ce lot, autorisé Monsieur le Maire à relancer une consultation pour son attribution et donné pouvoir pour prendre toutes décisions et signer tous actes, y compris l'attribution, la signature et la notification du marché dans une limite de 100 000,00 € HT.

Considérant que le lot 07 "Métallerie – Serrurerie" a ainsi fait l'objet d'une seconde procédure de consultation lancée le 18 janvier 2024 et passée sans publicité ni mise en concurrence préalables auprès de la société Gaillard SARL. Un courrier de consultation de l'entreprise Gaillard SARL a ainsi été envoyé par le biais du profil acheteur www.marches-securises.fr avec une date limite de remise des plis fixée au 30 janvier 2024, à 12h00.

Considérant qu'au regard de l'analyse de l'offre remise par l'entreprise Gaillard SARL, jugée économiquement avantageuse, il convient de lui attribuer le marché relatif au lot 07 "Métallerie – Serrurerie" pour un montant de 57 000,00 € HT.

Considérant que le marché relatif au lot 11 "Plafonds suspendus" a été attribué par le Conseil Municipal du 16 octobre 2023 à l'entreprise Techni Plafonds pour un montant de 12 500,00 € HT, à la suite d'une première consultation lancée en procédure adaptée.

Considérant que le Conseil Municipal du 13 décembre 2023 a retiré partiellement la délibération n°DEL079CSPB231016 en ce qui concerne l'attribution du lot 11 et déclaré sans suite la procédure de consultation relative à ce lot pour motif d'intérêt général en raison d'un vice entachant la procédure (l'analyse du lot ayant été faussée par l'absence d'une offre suite à un dysfonctionnement lors du décryptage des plis).

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à relancer une consultation pour l'attribution du lot 11 "Plafonds suspendus" et donné pouvoir pour prendre toutes décisions et signer tous actes, y compris l'attribution, la signature et la notification du marché dans une limite de 40 000,00 € HT.

Considérant que le lot 11 "Plafonds suspendus" a ainsi fait l'objet d'une troisième consultation lancée le 18 janvier 2024, selon procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP n°24-5899 ainsi que sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 18 janvier 2024, avec une date limite de remise des plis fixée au 9 février 2024, à 12h00.

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres remises pour le lot 11 "Plafonds suspendus", l'offre déposée par Hervouet SARL a été jugée économiquement la plus avantageuse, avec un montant de 12 229,91 € HT.

DÉCIDE :

Article 1°- de valider le rapport d'analyse des offres.

Article 2°- d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 07 "Métallerie – Serrurerie" à l'entreprise Gaillard SARL pour un montant de 57 000,00 € HT,
- Lot 11 "Plafonds suspendus" à l'entreprise Hervouet SARL pour un montant de 12 229,91 € HT.

Article 3°- de signer et notifier les marchés correspondants et de prendre tous les actes y afférant.

PRÉCISE :

- qu'il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal,
- que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 178.

Fait à Saint-Philbert-de-Bouaine, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Francis BRETON

